

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1346

présenté par
M. Lioger, rapporteur

ARTICLE 3

À la seconde phrase de l'alinéa 18, après le mot :

« intercommunale »,

insérer les mots :

« à fiscalité propre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.